
**Nombre de membres
en exercice : 12**

Séance du Mercredi 18 octobre 2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 09 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Bernard COMTET.

Votants : 12

Sont présents : Bernard COMTET, Chantal SIMONNET, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Jérôme CABUT, Gérard PACCAUD, Véronique MOREIRA, Stéphane MEUNIER, Christian FAURE

Représentés : Raymond BACONNET, Audrey MULLER, Daniel CASSEVILLE

Secrétaire de séance : Chantal SIMONNET

Objet : EP Renouvellement Vétuste - Luminaires, projecteurs et horloges vétustes - Renouvellement équipement vétuste "Luminaire" - DE 2023 058

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le SYDESL a étudié le projet d'Eclairage Public Renouvellement vétuste - Luminaires, projecteurs et horloges vétustes, renouvellement équipement vétuste "luminaires", dossier 213090_EPVET_1. Le coût des travaux s'élève à 14468.14 € HT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DONNE son accord financier de principe pour la somme de 13 468.14 € HT, coût total des travaux, avec un montant éligible HT de 13 052.14 €. La participation pourrait être diminuée d'une éventuelle aide financière accordée dans les conditions décidées par le Comité Syndical du SYDESL (35% du montant éligible) à laquelle s'ajoute une aide Fonds Vert de 30 % du montant total HT. En conséquence, le montant résiduel pour la commune s'élèverait à 4859.45 €.

Le montant du fonds de concours versé par le tiers, attestant que le fonds de concours n'excède pas 75% du coût hors taxe de l'opération.

DIT que les travaux, conformément à l'article L.5212-26 du CGCT, concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie, à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre.

DIT que ces travaux seront prévus au budget 2024 en section investissement.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et signatures relatives à ce projet.

Pour extrait certifié conforme

Objet : EP entretien divers - Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires - DE 2023 059

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le SYDESL a étudié le projet d'Eclairage Public Entretien divers - Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires, dossier 213091_EPENTDIV_1. Le coût des travaux s'élève à 1 162.62 € HT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DONNE son accord financier de principe pour la somme de 1162.62 € HT, coût total des travaux. La participation pourrait être diminuée d'une éventuelle aide financière accordée dans les conditions décidées par le Comité Syndical du SYDESL (50% du montant éligible). En conséquence, le montant résiduel pour la commune s'élèverait à 581.31 €.

DIT que ces travaux seront prévus au budget 2024.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et signatures relatives à ce projet.

Pour extrait certifié conforme

**Objet : Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CLECT - DE 2023 060**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 septembre 2023 dans laquelle le conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Bresse a décidé la création de la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour mission d'établir un rapport sur l'évaluation des charges des compétences et des services transférés, au fur et à mesure de leur transfert, qui sera soumis au vote du conseil communautaire et des conseils municipaux. Comme suite à la future prise de compétence "Eau et assainissement" par la Communauté de Communes Terres de Bresse au plus tard le 1er janvier 2026. Il convient donc de désigner 1 titulaire et 1 suppléant comme représentants de la commune pour la CLECT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

NOMME

* Mr Patrick MONIN, comme délégué titulaire

* Mr Stéphane MEUNIER, comme délégué suppléant, au sein de la CLECT

Pour extrait certifié conforme

Objet : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable - DE 2023 061

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la Qualité du service de l'eau potable, exercice 2022 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Seille.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents.

APPROUVE le rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Seille.

Pour extrait certifié conforme.

Objet : Vote de crédits supplémentaires - DM n°2 - ASSAINISSEMENT - DE 2023 062

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES RECETTES

TOTAL : 0.00 0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES RECETTES

1641	Emprunts en euros	39200.00	
21532 - 11	Réseaux d'assainissement	-39200.00	

TOTAL : 0.00 0.00

TOTAL : 0.00 0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Bernard COMTET

Le Secrétaire de Séance,
Chantal SIMONNET



